

Informations Clés pour l'Investisseur

Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de cet OPCVM. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans cet OPC et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.



R-co OPAL Europe Equity

Cet OPCVM est géré par Rothschild & Co Asset Management Europe
Code ISIN : FR0010241703 (Part C EUR)

Objectifs et politique d'investissement

FCP de classification « Actions Internationales », il a pour objectif de gestion la recherche d'une performance supérieure à l'indice MSCI Daily TR Net Europe en € (en date de J-1, dividendes nets réinvestis), sur une période de 5 ans glissante et avec une volatilité inférieure à celle de cet indice. La composition du FCP peut s'écarter significativement de la répartition de l'indicateur. L'objectif de gestion mentionné est fondé sur la réalisation d'hypothèses de marché de la société de gestion et ne constitue en aucun cas une promesse de rendement ou de performance du FCP.

La stratégie est basée sur (i) la définition de l'allocation globale en termes de classes d'actifs, de zones géographiques et de styles (style, secteur, thématique...), s'appuyant sur une analyse fondamentale macro et micro économique mondiale, et (ii) la sélection des OPC, sur la base d'une analyse quantitative puis qualitative des fonds de l'univers d'investissement. Les stratégies utilisées pourront être aussi bien des stratégies classiques que des stratégies à rendement absolu, consistant à profiter d'écarts de cours constatés (ou anticipés) entre marchés et/ou secteurs et/ou titres et/ou devises et/ou instruments. Ces stratégies seront appliquées à la classe d'actifs « actions ».

Le FCP investira principalement en parts et/ou actions d'OPCVM de droit français ou européens, dont des « ETF » (OPC indiciels), spécialisés sur le marché des actions internationales et mettant en oeuvre des stratégies d'investissement de gestion classique. Le FCP s'expose notamment via des investissements en OPC spécialisés sur une zone géographique. L'exposition aux marchés des actions internationales pourra également s'effectuer sans restriction sur des OPC investissant principalement sur des zones géographiques dites « hors OCDE » (y compris pays émergents) ou sur des petites capitalisations. Il sera exposé à hauteur d'au

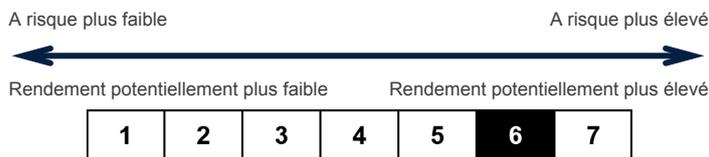
moins 60% de son actif net sur les marchés actions de pays européens (dont certains pays de l'Europe de l'Est pouvant être considérés comme hors OCDE). L'exposition du FCP aux stratégies de gestion classique sera au minimum de 60% et à hauteur maximum de 40% en stratégies de gestion à rendement absolu, notamment les stratégies « long/short equity » (acheteur/vendeur) et « event driven ». Le FCP pourra également avoir recours à de nouvelles stratégies de gestion.

Le FCP pourra aussi intervenir sur des instruments financiers à terme négociés sur des marchés réglementés ou de gré à gré, français et étrangers (notamment contrats à terme sur devises, futures sur indices actions, sur taux d'intérêt, sur devises, options sur indices actions ou produits de taux, de change, instruments financiers à terme sur indice de fonds à rendement absolu, etc) dans un objectif de couverture ou d'exposition du portefeuille. L'exposition globale maximale du FCP incluant le recours à des instruments financiers à terme ne pourra représenter plus de 160%.

Fréquence de valorisation : Hebdomadaire Vendredi + Fin de mois.
Centralisation des ordres de Souscription/Rachat (S/R) : deux jours ouvrés avant 12h00 avant la date de VL d'exécution auprès de CACEIS BANK. Exécution des ordres : prochaine VL (cours inconnu). Date de règlement des S/R : VL+3 ouvrés. Cette part est une part de capitalisation.

Recommandation : cet OPC pourrait ne pas convenir aux investisseurs qui prévoient de retirer leur apport moins de 5 ans après leur investissement.

Profil de risque et de rendement



• Le niveau de risque de cet OPCVM est de 6 (volatilité comprise entre 15% et 25%) et reflète principalement son positionnement sur le marché des actions internationales.

• Les données historiques utilisées pour le calcul de cet indicateur synthétique pourraient ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur de l'OPCVM.

• La catégorie de risque associée à l'OPCVM n'est pas garantie et pourra évoluer dans le temps à la hausse comme à la baisse.

- La catégorie la plus faible ne signifie pas sans risque.
- L'OPCVM n'est pas garanti en capital.

Autres facteurs de risque importants, non pris en compte de manière adéquate par l'indicateur :

• Risque de contrepartie : Risque de défaut d'une contrepartie à une opération de gré à gré (swap, pension). Ces risques peuvent impacter négativement la valeur liquidative de l'OPC.

• Impact des techniques telles que des produits dérivés : L'utilisation des produits dérivés peut amplifier l'impact des effets de mouvement de marché du portefeuille.

La survenance de l'un de ces risques pourra entraîner une baisse de la valeur liquidative de l'OPC.

Pour de plus amples informations sur le profil de risque et ses principaux contributeurs, merci de vous référer au prospectus.

Frais

Les frais et commissions acquittés servent à couvrir les coûts d'exploitation de l'OPCVM, y compris les coûts de commercialisation et de distribution des parts. Ces frais réduisent la croissance potentielle des investissements.

Frais ponctuels prélevés avant ou après investissement

Frais d'entrée	4,00%
Frais de sortie	Néant

Les pourcentages indiqués sont les maximums pouvant être prélevés sur votre capital avant que celui-ci ne soit investi et/ou que le revenu de votre investissement ne vous soit distribué. Dans certains cas, vous pourrez payer moins. L'investisseur peut obtenir auprès de son conseil ou de son distributeur le montant effectif des frais d'entrée et de sortie.

Frais prélevés par l'OPC sur une année

Frais courants (en % de l'actif net)	2,67%
--------------------------------------	-------

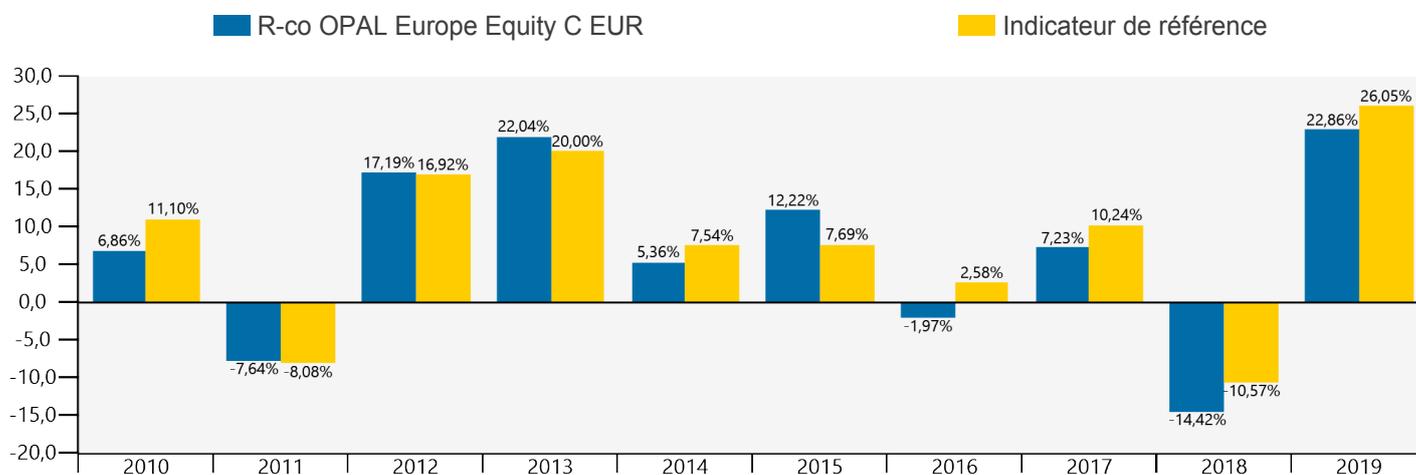
Le pourcentage de frais courants indiqué se fonde sur les frais de l'exercice précédent, clos en décembre 2019. Ce chiffre peut varier d'un exercice à l'autre. Les frais courants ne comprennent pas les commissions de surperformance et les frais d'intermédiation, excepté dans le cas de frais d'entrée et/ou de sortie payés par l'OPC lorsqu'il achète ou vend des parts/actions d'un autre véhicule de gestion collective.

Frais ponctuels prélevés par l'OPC dans certaines circonstances

Commission de surperformance	Néant
------------------------------	-------

Pour plus d'information sur les frais, veuillez vous référer à la rubrique "Frais et Commissions" du prospectus de cet OPCVM, disponible sur demande écrite à l'adresse indiquée dans la rubrique "Informations pratiques" ci-dessous.

Performances passées



Cet OPCVM a été créé en 1990.

La Part « C EUR » a été créée le 04/05/1990.

Les performances ont été calculées en EUR.

Les performances passées ne préjugent pas des performances futures. Le calcul des performances présentées tient compte de l'ensemble des frais et commissions.

Informations pratiques

Le dépositaire de l'OPCVM est Caceis Bank.

Le prospectus de l'OPCVM et les derniers documents annuels et périodiques sont disponibles en langue française et sont adressés gratuitement dans un délai de huit jours ouvrés sur simple demande écrite à l'adresse suivante :

Rothschild & Co Asset Management Europe - Service Commercial 29, avenue de Messine 75008 Paris.

La valeur liquidative est publiée sur le site Internet de la société de gestion à l'adresse suivante : www.am.eu.rothschildandco.com

La législation fiscale de l'Etat membre d'origine de l'OPCVM peut avoir une incidence sur la situation fiscale personnelle de l'investisseur.

La responsabilité de Rothschild & Co Asset Management Europe ne peut être engagée que sur la base de déclarations contenues dans le présent document qui seraient trompeuses, inexactes ou non cohérentes avec les parties correspondantes du prospectus de l'OPCVM.

Jusqu'à la date du 31/12/2009, le FCP était un FIA. Depuis le 01/01/2010, le FCP est un OPCVM conforme aux normes européennes.

Cet OPCVM peut être constitué d'autres types de parts. Vous trouverez plus d'informations sur ces parts dans le prospectus de l'OPCVM ou sur le site internet suivant : www.am.eu.rothschildandco.com

Cet OPCVM est agréé en France et réglementé par l'Autorité des Marchés Financiers.

Rothschild & Co Asset Management Europe est agréée en France et réglementée par l'Autorité des marchés financiers.

Les détails de la politique de rémunération actualisée de la société de gestion sont disponibles sur le site internet www.am.eu.rothschildandco.com. Un exemplaire papier de la politique de rémunération est disponible gratuitement sur demande au siège social de la société de gestion.

Les informations clés pour l'investisseur ici fournies sont exactes et à jour au 30 juin 2020.